

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi douze septembre deux mille seize (12 septembre 2016).

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi douze septembre deux mille seize (12 septembre 2016) à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Alain Mercier	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

- Dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2015.
- Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1475 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la construction d'une conduite d'égout domestique sur les avenues Montesson et de l'Anse ».
- Dépôt d'une pétition visant la réduction de la vitesse des véhicules circulant dans la zone de 50 km/h sur la route du Missouri et sur le chemin du Saint-Laurent, dans le secteur Précieux-Sang.

RÉSOLUTION 16-278

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal :

- retire le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :
 - Affectation pour le remboursement d'emprunts
- ajoute le sujet suivant à l'ordre du jour de la présente séance :
 - Demande de permis – *Loi sur les pesticides*

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-279

**APPROBATION – LISTES DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER –
1 415 136,10 \$ ET 830 770,18 \$**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer aux montants de 1 415 136,10 \$ et de 830 770,18 \$;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal approuve :

- le paiement des comptes au montant d'un million quatre cent quinze mille cent trente-six dollars et dix cents (1 415 136,10 \$);
- le paiement des comptes au montant de huit cent trente mille sept cent soixante-dix dollars et dix-huit cents (830 770,18 \$).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-280

AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – 6095 AVENUE NICOLAS-PERROT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1432 intitulé : « Règlement établissant un nouveau programme résidentiel de revitalisation et de crédit de taxes dans certains secteurs de la Ville »;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Ville de Bécancour est autorisée à accorder, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, une aide financière à madame Nathalie Vachon pour les travaux de construction du bâtiment résidentiel situé au 6095 avenue Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour, le tout suivant le règlement numéro 1432 intitulé : « Règlement établissant un nouveau programme résidentiel de revitalisation et de crédit de taxes dans certains secteurs de la Ville ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-281

AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – 10375 ROUTE DU FRASER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1396 intitulé : « Règlement concernant l'établissement d'un nouveau programme de revitalisation de certains secteurs de la Ville et remplaçant le règlement numéro 1364, et amendements le cas échéant »;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Ville de Bécancour est autorisée à accorder, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, une aide financière à monsieur Yvon Bergeron pour les travaux de construction du bâtiment résidentiel situé au 10375 route du Fraser, dans le secteur Précieux-Sang, le tout suivant le règlement numéro 1396 intitulé : « Règlement concernant l'établissement d'un nouveau programme de revitalisation de certains secteurs de la Ville et remplaçant le règlement numéro 1364, et amendements le cas échéant. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-282

AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – 8500 CHEMIN DES CERISIERS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1396 intitulé : « Règlement concernant l'établissement d'un nouveau programme de revitalisation de certains secteurs de la Ville et remplaçant le règlement numéro 1364, et amendements le cas échéant »;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour est autorisée à accorder, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, une aide financière à madame Josée Leclerc et monsieur Daniel Alain pour les travaux de construction du bâtiment résidentiel situé au 8500 chemin des Cerisiers, dans le secteur Sainte-Gertrude, le tout suivant le règlement numéro 1396 intitulé : « Règlement concernant l'établissement d'un nouveau programme de revitalisation de certains secteurs de la Ville et remplaçant le règlement numéro 1364, et amendements le cas échéant. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-283

CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES – CENTRE DU PLATEAU LAVAL

CONSIDÉRANT que le Centre du Plateau Laval a obtenu, le 27 avril 2011, une reconnaissance de la Commission municipale du Québec, aux fins de l'exemption de la taxe d'affaires pour l'activité exercée au 65 place des Coquelicots à Bécancour;

CONSIDÉRANT les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal est favorable à ce que la Commission municipale du Québec confirme la reconnaissance accordée au Centre du Plateau Laval, aux fins de l'exemption de la taxe d'affaires, pour l'activité exercée dans l'établissement d'entreprise inscrit au rôle de la valeur locative sous le numéro 8234-93-3488-0-000-0001 et situé au 65 place des Coquelicots à Bécancour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-284

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2016-2017

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 95-105 adoptée à la séance du 6 mars 1995, la Ville adoptait une politique familiale;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-433 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville affectait madame Carmen L. Pratte aux dossiers concernant la communauté et la nommait notamment déléguée du conseil municipal pour le dossier « famille »;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 »;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre à jour sa politique familiale;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à déposer une demande d'aide financière, pour la mise à jour de sa politique familiale, au ministère

de la Famille, dans le cadre du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 ».

2. **RESPONSABLE ET MANDATAIRE.** Le conseil municipal nomme madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, comme responsable du projet pour la Ville et mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'aide financière et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de soutien.
3. **RESPONSABLE.** Le conseil municipal confirme madame la conseillère Carmen L. Pratte comme responsable des questions familiales.
4. **CONVENTION.** Le conseil municipal autorise le maire et le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Famille.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-285

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Conseil a fait une demande de soumissions sur invitation écrite;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX</u>
Garage Sylvain Poisson (auto) inc.	46 523,48 \$
Gentilly automobile limitée	47 984,82 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 11 août 2016;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse faite par le Service des travaux publics, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Garage Sylvain Poisson (auto) inc.**, 2325, avenue des Hironnelles, Bécancour, G9H 4L8, et lui accorde le contrat pour l'achat d'une camionnette 4X4, neuve, année 2016, pour le prix de **quarante-six mille cinq cent vingt-trois dollars et quarante-huit cents (46 523,48 \$)** incluant toutes les taxes, le tout tel que décrit dans le devis (comprenant les addenda, le cas échéant) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Division des opérations – Devis – Achat d'équipement 2016 – Camionnette 4X4, neuve, 2016 – 03G-01.06.02-181 », daté d'août 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-286

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE

PRIX

Construction et pavage Boisvert inc.	394 233,18 \$
Sintra inc. (Pagé Construction)	449 536,04 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 9 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse faite par le Service des travaux publics, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. OCTROI DE CONTRAT.** Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction et pavage Boisvert inc.**, 180, boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, G0X 2P0, et lui accorde le contrat pour la réfection et le pavage de diverses rues (lot 3), pour le prix de **trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-trois dollars et dix-huit cents (394 233,18 \$)** incluant toutes les taxes, le tout tel que décrit dans les plans et devis (comprenant les addenda, le cas échéant) intitulé : « Document d'appel d'offres – Réfection de rues 2016 lot 3 – N/D : 03-05.03.01-136 », daté du 24 août 2016.
- 2. GARANTIES.** L'Entrepreneur doit effectuer le travail conformément aux plans et devis (comprenant les addenda, le cas échéant) et aux directives de la Ville et fournir toutes les garanties exigées. À défaut, la Ville est autorisée à prendre les moyens nécessaires pour faire respecter les garanties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-287

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément notamment à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse faite par le comité de sélection, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions ayant reçu un pointage intérimaire d'au moins 70 points :

SOUSSIONNAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
AXOR Experts-conseils inc.	57 470,25 \$	24,88
Les Consultants S.M. inc.	54 843,08 \$	23,21
Les Services exp inc.	60 626,22 \$	20,98
Amec Foster Wheeler Amériques limitée	64 952,25 \$	20,83
Tétra Tech QI inc.	75 254,59 \$	18,47
Stantec Experts-conseils ltée	80 257,15 \$	15,92

CONSIDÉRANT que Synthèse consultants inc. n'a pas obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch, en date du 8 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Ville de Bécancour accorde au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit **AXOR Experts-conseils inc.**, 5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal, H4P 1S4, un contrat pour des services professionnels d'ingénieurs pour des études et des analyses afin d'augmenter la capacité de la station d'épuration des mares noires (secteur ouest), le tout selon le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Document d'appel d'offres – Services professionnels d'ingénieurs – Études et analyses – Augmentation de la capacité de la station d'épuration – Les mares noires – N/D : 03-02.01.03-036 », daté du 1^{er} août 2016, moyennant des honoraires de **cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix dollars et vingt-cinq cents (57 470,25 \$)**, comprenant toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-288

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>PRIX</u>
Les Excavations H. St-Pierre inc.	537 700,00 \$
André Bouvet ltée	643 723,41 \$
J. P. Doyon ltée	656 160,15 \$
La Sablière de Warwick ltée	686 512,28 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	694 380,61 \$
Sintra inc. (Pagé Construction)	708 924,47 \$
Maskimo construction inc.	778 795,81 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse faite par le Service des travaux publics, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- OCTROI DE CONTRAT.** Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Excavations H. St-Pierre inc.**, 23, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, G6R 0E9, et lui accorde le contrat pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, pour le prix de **cinq cent trente-sept mille sept cents dollars (537 700 \$)** incluant toutes les taxes, le tout tel que décrit dans les plans et devis (comprenant l'addenda numéro 1) intitulé : « Document d'appel d'offres – Services municipaux – Prolongement de l'avenue Clément-Vincent – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval – N/D : 03-06.03.03-027 », daté du 31 mai 2016.
- GARANTIES.** L'Entrepreneur doit effectuer le travail conformément aux plans et devis (comprenant l'addenda numéro 1) et aux directives de la Ville et fournir toutes les garanties exigées. À défaut, la Ville est autorisée à prendre les moyens nécessaires pour faire respecter les garanties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-289

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-61

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-404 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Dany Cyrenne, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-61;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-61 accordé à **Dany Cyrenne**, 3750, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 3W5, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, de la vieille caserne, de la bibliothèque, de la station de suppression Laprade, de l'étang d'épuration des eaux usées, de la station du boulevard Bécancour et de la station des Verdiers, dans le secteur Gentilly, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **neuf mille neuf cent quarante-cinq dollars et trente-quatre cents (9 945,34 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-290

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-62-A

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-405 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Gestion Immobilière PC inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-62-A;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-62-A accordé à **Gestion Immobilière PC inc.**, 3075, avenue Nicolas-Perrot, bureau 202, Bécancour, G9H 3C1, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, de la salle municipale, du bâtiment de service (1350 avenue Nicolas-Perrot), du supresseur Nicolas-Perrot et de la station Wólinak, dans le secteur Bécancour, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **deux mille quatre cent trente-sept dollars et treize cents (2 437,13 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-291

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-62-B

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-406 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Les Excavations Cyrenne inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-62-B;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-62-B accordé à **Les Excavations Cyrenne inc.**, 3950, boulevard du Danube, Bécancour, G9H 3E2, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de l'hôtel de ville et de l'aréna, dans le secteur Bécancour, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **onze mille huit cent soixante-quatre dollars et soixante-quatre cents (11 864,64 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-292

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-62-C

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-407 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Gestion Immobilière PC inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-62-C;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-62-C accordé à **Gestion Immobilière PC inc.**, 3075, avenue Nicolas-Perrot, bureau 202, Bécancour, G9H 3C1, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne (8275 boulevard Bécancour), du bâtiment environnemental et de la station d'égout Raoul-Duchesne, dans le secteur Bécancour, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **deux mille six cent quinze dollars et quarante-sept cents (2 615,47 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-293

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-63-A

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-408 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Robin Lamothe, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-63-A;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-63-A accordé à **Robin Lamothe**, 15675, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 2J9, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, de la bibliothèque, de la halte routière, de la station Nénuphars et de la station des Roses, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **trois mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et quarante-six cents (3 893,46 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-294

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-63-B

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-409 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Robin Lamothe, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-63-B;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-63-B accordé à **Robin Lamothe**, 15675, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 2J9, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la station Plateau Laval, du réservoir d'eau des Immortelles et de l'étang d'épuration des eaux usées des « mares noires », dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **trois mille deux cent trente-neuf dollars et cinquante-neuf cents (3 239,59 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-295

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-64-A

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-410 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Johnny Alie, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-64-A;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-64-A accordé à **Johnny Alie**, 2660, avenue Garon, Bécancour, G9H 2A6, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, du Centre culturel, de la bibliothèque, du club de croquet, de la station d'aqueduc Breault, des stations Acadiens est et ouest, du couvent des Sœurs et du sentier piétonnier Labarre et Garceau, dans le secteur Saint-Grégoire, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **cinq mille cinq cent soixante-trois dollars et soixante-dix-huit cents (5 563,78 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-296

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-64-B

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-411 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Johnny Alie, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-64-B;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-64-B accordé à **Johnny Alie**, 2660, avenue Garon, Bécancour, G9H 2A6, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de l'accès et du stationnement du bureau d'information touristique, de la station 30-55, de la station Saint-Onge, de l'accès et de la station Louisbourg, de la Centrale de traitement d'eau et des accès à la piste de ski de fond Saint-Onge, Damboise, Évangéline et Louisbourg, dans le secteur Saint-Grégoire, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **quatre mille quatre cent quarante-six dollars et vingt-sept cents (4 446,27 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-297

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-65

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-412 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à A & G Bergeron inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-65;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-65 accordé à **A & G Bergeron inc.**, 11615, chemin du Saint-Laurent, Bécancour, G9H 3G1, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, de la bibliothèque, de la station de pompage d'aqueduc Missouri et de l'étang d'épuration des eaux usées, dans le secteur Précieux-Sang, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **quatre mille dix-huit dollars et vingt-neuf cents (4 018,29 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-298

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-66

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-413 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à 9256-9813 Québec inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-66;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-66 accordé à **9256-9813 Québec inc., faisant affaires sous le nom d'Entretien Denco**, 6220, rue des Pins, Bécancour, G9H 3K7, et concernant l'entretien d'hiver des terrains de la caserne, de la bibliothèque, du surpresseur du boulevard du Parc-Industriel, de la station d'aqueduc de Villers, de l'étang d'épuration des eaux usées, de la station d'égout des Chênes et de la station d'égout des Pins, dans le secteur Sainte-Gertrude, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **trois mille neuf cent vingt et un dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (3 921,97 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-299

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-67

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-414 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à 9256-9813 Québec inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-67;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-67 accordé à **9256-9813 Québec inc., faisant affaires sous le nom d'Entretien Denco**, 6220, rue des Pins, Bécancour, G9H 3K7, et concernant l'entretien d'hiver de la rue des Noyers et du terrain de la station Nicolas-Perrot, dans le secteur Sainte-Gertrude, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **six mille huit cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-seize cents (6 875,96 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-300

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-70

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-417 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à Guy Michel Tourigny, pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-70;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville entend renouveler ce contrat conformément à l'article 1.3.2 du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour renouvelle, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-70 accordé à **Guy Michel Tourigny**, 11685, chemin du Saint-Laurent, Bécancour, G9H 3G1, et concernant l'entretien d'hiver de la rue de la Tamise, de l'avenue de la Loire et d'une partie de l'avenue du Rhin, dans le secteur Précieux-Sang, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-huit cents (14 587,58 \$)**, incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-301

OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-68

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-415 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à 9189-9849 Québec inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-68;

CONSIDÉRANT que ce contrat ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 11 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour accorde, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-68 à **Polissage Lampron inc.**, 3880, boulevard Louis-Fréchette, Nicolet, J3T 1M7, concernant l'entretien d'hiver des rues Trahan, Sicard et Savoie, dans le secteur Saint-Grégoire, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-deux cents (4 994,22 \$)** incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

Ce contrat pourra être renouvelé, pour une année, conformément à l'article 1.3.2 du devis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-302

OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER NUMÉRO 13-69

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 13-416 adoptée à la séance du 12 novembre 2013, la Ville accordait à 9189-9849 Québec inc., pour une durée de trois ans, le contrat numéro 13-69;

CONSIDÉRANT que ce contrat ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Daniel Désilets, surintendant aux opérations, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 11 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour accorde, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, le contrat numéro 13-69 à **Polissage Lampron inc.**, 3880, boulevard Louis-Fréchette, Nicolet, J3T 1M7, concernant l'entretien d'hiver d'un tronçon de la rue Lemire, dans le secteur Saint-Grégoire, tel que plus amplement décrit dans le devis (comprenant les addenda numéros 1 et 2) intitulé : « Ville de Bécancour – Service des travaux publics – Devis – Entretien d'hiver – Édifices municipaux et certaines rues municipales – Édition 2013 – N/D. : 03G-05.03.03-230 », daté de septembre 2013, pour le prix de **mille cent quatre-vingt-onze dollars et dix-sept cents (1 191,17 \$)** incluant l'indexation prévue à l'article 2.2.6 du devis et toutes les taxes.

Ce contrat pourra être renouvelé, pour une année, conformément à l'article 1.3.2 du devis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-303

DÉLÉGATION DE POUVOIR – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DES PRODUITS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Michel Carbonneau, surintendant à l'hygiène du milieu, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 26 août 2016, dossier numéro 03-02.01.02-032;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DÉLÉGATION DE POUVOIR.** Ville de Bécancour délègue à la Ville de Victoriaville le pouvoir de demander des soumissions pour obtenir les produits chimiques suivants à être utilisés, au cours de l'année 2017, pour le traitement des eaux de surface et souterraines :

Produits chimiques	Quantités approximatives
Aluminate de soude	30 000 kilogrammes liquides
Silicate de sodium	45 tonnes métriques liquides
Sulfate d'aluminium	260 tonnes métriques liquides
Hypochlorite de sodium (vrac)	52 000 litres
Hypochlorite de sodium (20 litres)	20 000 litres
Polyphosphate et zinc	4 570 kilogrammes secs

- 2. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE.** Dans le cadre de cet appel d'offres, c'est la politique de gestion contractuelle de la Ville de Victoriaville qui s'appliquera.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-304

MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports envisage de retirer le caractère de « route 132 » au tronçon du boulevard de Port-Royal, entre la rue Blondin (bretelle d'accès à l'autoroute 55) et le boulevard des Acadiens;

CONSIDÉRANT que cette modification pourrait augmenter la circulation sur le boulevard des Acadiens (entre le boulevard de Port-Royal et l'autoroute 55) et l'avenue Godefroy (entre l'autoroute 55 et le boulevard Bécancour);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION SUR Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle est d'accord avec le nouveau tracé de la route 132, soit :

- en direction ouest (à partir du boulevard de Port-Royal) : la bretelle d'accès à l'autoroute 55, l'autoroute 55, la bretelle de la sortie numéro 173, l'avenue Arseneault et le boulevard des Acadiens (entre l'avenue Arseneault et le boulevard de Port-Royal);
- en direction est : le boulevard des Acadiens (entre le boulevard de Port-Royal et la bretelle d'accès à l'autoroute 55), l'autoroute 55, la bretelle de la sortie numéro 176 et l'avenue Godefroy (entre la bretelle de la sortie numéro 176 et le boulevard Bécancour).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-305

MANDAT NOTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir une partie du lot 4 828 897 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur général et assistant greffier, monsieur Jean-Marc Girouard;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- 1. MANDAT NOTAIRE.** Ville de Bécancour donne mandat à Levasseur & Thisdale, S.E.N.C.R.L., 4825, avenue Bouvet, bureau 125, Bécancour, G9H 1X5, de préparer une promesse d'achat, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 828 897 du cadastre du Québec, propriété de Liao Bi Huai Chan, Yu Mi Chung et Wen Ying Chan, ayant une superficie d'environ 3 015 mètres carrés, pour le prix de 21,52 \$/mètre carré, taxes en sus.
- 2. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis est par les présentes donné, par monsieur le conseiller Alain Mercier, qu'à une séance subséquente sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une conduite d'égout domestique sur un tronçon de l'avenue des Aigles.

AVIS DE MOTION

Avis est par les présentes donné, par monsieur le conseiller Raymond St-Onge, qu'à une séance subséquente sera présenté le règlement numéro 1401 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 concernant les usages additionnels à la classe d'usages « Habitation unifamiliale (h1) » et la mixité des usages en zones commerciales et industrielles ».

RÉSOLUTION 16-306

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1401

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- 1. ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 1401 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 concernant les usages additionnels à la classe d'usages « Habitation unifamiliale (h1) » et la mixité des usages en zones commerciales et industrielles ».

2. **DÉLÉGATION.** Le conseil municipal délègue au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur ce projet de règlement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-307

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1478

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique s'est tenue le 12 septembre 2016 sur le projet de règlement numéro 1478, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1478 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 470 concernant le plan d'urbanisme, pour agrandir le périmètre urbain (est) du secteur Gentilly, afin d'en assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bécancour ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-308

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1479

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique s'est tenue le 12 septembre 2016 sur le projet de règlement numéro 1479, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1479 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour agrandir la zone C01-158 à même les zones A01-108 et A01-111 (Boulevard Bécancour est – Secteur Gentilly) ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-309

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1461

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1461 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1394 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Bécancour ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-310

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1462

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1462 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1357 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bécancour ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-311

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le mauvais état de la chaussée du boulevard Bécancour (route 132), dans le secteur Gentilly;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Ville de Bécancour demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de bien vouloir effectuer la réfection, dont le pavage, de la chaussée du boulevard Bécancour (route 132), dans le secteur Gentilly, entre l'avenue des Hirondelles et le 3735 boulevard Bécancour (Motel la Place du golf (2010) inc.).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-312

PROJET DE LOI NUMÉRO 106

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 106 intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives », présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT les mémoires de L'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), datés du 17 août 2016, présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour adopte le document intitulé : « La Ville de Bécancour et le PL 106 », daté de septembre 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-313

DEMANDE DE PERMIS – LOI SUR LES PESTICIDES

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour confirme et ratifie la demande de permis faite en vertu de la *Loi sur les pesticides* (RLRQ, c. P-9.3) par madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, et l'autorise à soumettre et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

Période de questions.

RÉSOLUTION 16-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy Dubois, maire

Maude Chartier, assistant greffier